

CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-CERGUE



Séance du 8 octobre 2019

Présidence M. Jean-Michel Rey, vice-président

En ce troisième conseil de l'année, le vice-présidente salue :

Monsieur le syndic,
Madame la municipale, Messieurs les municipaux,
Mesdames et Messieurs les conseillers,
Mesdames et Messieurs du public et de la presse

▪ **Appel**

La secrétaire lit la liste des membres du conseil qui se sont excusés :

Membres excusés : Alexander Irina
Alexander James
André Stéphane
Berger Denis
Chatelain Georges
Eichenberger Loïc
Graber Françoise
Guichard Maria
Jelk Murielle
Lohri Amandine
Odermatt Gerhard
Pochelon Jocelyn
Tirvaudey Gilles
Trarieux Christian

La secrétaire procède ensuite à l'appel nominal des membres du conseil régulièrement assermentés.

Membres non-excusés : M. Jonas Baumgartner
Mme Colette Petermandl

Quorum

Le nombre de conseillers élus assermentés étant de 47
Le nombre de conseillers nécessaires pour le quorum est de 25
Le nombre de conseillers présents est de 31
Le nombre de conseillers participant au vote à main levée est de 30

Le quorum étant atteint, la présidente déclare que le conseil peut valablement délibérer selon l'article 53 du RC

Le président ne participe au vote que pour départager celui-ci, selon les articles 29 et 79 al.10 du RC

▪ **Ouverture de la séance**

Le vice- président déclare la séance ouverte à 20h04 .

▪ **Approbation de l'ordre du jour**

Une modification est demandée au point no 8, préavis no 14/2019 – demande de crédit de CHF 26'169.- au lieu de CHF 25'895.-, suite au dernier décompte du NStCM. Aucune autre demande de modification n'étant demandée, le vice-président passe au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE :

D'approuver l'ordre du jour modifié à l'unanimité par : 30 voix pour

▪ **Point n° 1 de l'ordre du jour**

Approbation du PV du 26 juin 2019

Le vice-président n'ayant reçu aucune demande de modification, il est passé au vote

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

D'approuver le PV du 26 juin 2019 :

• Accepté	par :	22 voix pour
•		0 voix contre
•		8 abstentions

▪ **Point n° 2 de l'ordre du jour**

• **Communication du bureau et correspondance reçue** (par le vice-président)

Nous avons reçu un courrier de la commune de Chavannes-des-Bois adressé au Conseil d'Etat et dont M. Jean-Michel Rey fait la lecture. Ce courrier concerne les lois et règlements relatifs à la facture sociale et à la péréquation qui obligent les communes à assumer les coûts à la place de l'Etat. Ce point sera repris dans les divers en fin de conseil.

La copie de ce courrier peut être obtenu auprès de la secrétaire (mjhautiercc@bluewin.ch).

Lecture, par la secrétaire, des lettres de démissions de M. Vincent Graber et de Mme Marike Dessing.

• **Communications de la municipalité** (sans discussion, ni vote)

M. Pierre Graber, syndic

Après avoir souhaité la bienvenue aux conseillers et au public, M. Graber annonce plusieurs communications.

Passages à niveau du NStCM. Le NStCM va investir beaucoup d'argent sur la ligne et doit renflouer ses caisses. Ils sont en train de nous refacturer les différents passages à niveaux parmi lesquels celui que nous allons voter ce soir (préavis N° 14/2019) pour 01/11/2019

lequel la TVA doit être calculée à 7,7 % (au lieu de la Redip -réduction de l'impôt préalable- à 3.8 % qu'ils nous avaient facturé). Nous avons également reçu la facture pour le préavis N° 20/2016 qui était aussi faux, puisqu'il ne comprenait pas la contribution du restaurant de La Givrine. Le montant final est de CHF 59'667.- TTC, au lieu de CHF 54'216.- TTC.

Nouvelle école est en fonction depuis le 26 août 2019. Sont encore en cours les aménagements extérieurs qui seront faits au printemps et les travaux du séparatif du quartier du Vallon. Quelques finitions restent à faire, dont l'achat de mobiliers et l'organisation des « dépose minute ». Un sens unique a été mis en place entre le bâtiment de la voirie et la caserne, afin que les parents ne se télescopent pas quand ils amènent leurs enfants en voiture, raison de cette nouvelle signalisation. Pour rappel, il y a 160 enfants enclassés, dont beaucoup viennent en voiture.

Le 30 novembre 2019, nous inaugurerons la nouvelle école et toute la population sera invitée à y participer.

Mme Françoise Samuel, municipale

Manifestations passées

- 1^{er} août : les Z'Amis de St-Cergue ont organisé les repas ainsi que différents ateliers, dont des fabrications de lampions qui ont très bien marché
- 17 août : fête de la mi-été avec un temps splendide
- 18 août : passage de la course VTT de la Barillette qui fêtait un jubilé
- 31 août : portes ouvertes chez les pompiers, avec de nombreuses activités et ateliers impliquant notamment les enfants
- 19 septembre : arrivée de la flamme olympique des jeux de la Jeunesse (JOJ) à Lausanne et nous sommes allés avec deux enfants chercher le drapeau olympique que nous avons accroché sur la façade du Vallon. Il y restera jusqu'à la fin des JOJ
- 20 septembre : passage de la LG Trail (Lausanne-Genève Trail), dont la demi course part de St-Cergue
- 28 septembre : la désalpe avec beaucoup d'animations, la présence des « 100 Suisses ». Une très belle fête

Manifestations futures

- 13, 14 et 15 octobre : les 48 h de la raisinée. Cuisson de la raisinée qui commencera le vendredi soir et se terminera le dimanche après-midi. De nombreuses animation organisées par les Z'Amis de St-Cergue.
- Octobre rose, manifestation chapeautée par L'aiMant Rose. Avec l'aide de la voirie, nous allons planter une plate-bande de 7 tulipes blanches et 1 tulipe rose, qui correspondent à la proportion de femmes touchées par le cancer du sein. C'est un mouvement de solidarité qui permet la prise de conscience du problème. En mai prochain, nous devrions faire une assemblée autour des fleurs qui seront sorties.
- 7 décembre : journée de découverte shiatsu qui aura lieu à l'ancienne poste de 9h à 18h. Pour tout renseignement vous pouvez vous adresser à M. Greppin, époux de l'organisatrice.

Ecole. Le déménagement des écoles s'est fait avec la voirie le 12 août. Comme déjà annoncé, l'inauguration aura lieu le 30 novembre.

Patinoire. Nous arrivons à la troisième saison de location de la patinoire. La réouverture est prévue le 16 novembre, si le temps le permet. Nous avons décidé de la rendre gratuite. Les rentrées ne couvraient qu'une petite partie des frais totaux. Mais pour cette troisième année, nous pensons qu'il faut susciter un engouement et souhaitons qu'elle soit pleine et si c'est le cas, nous vous demanderons l'année prochaine de reconduire le contrat de location pour 3 ans.

Pistes du village. Jusqu'au 27 octobre l'abonnement de saison coûte CHF 140.- au lieu de CHF 170.-. Les horaires et les tarifs demeurent inchangés.

Défibrillateur. Nous avons deux défibrillateurs qui vont être installés, un dans le local du bancomat et qui nous a été offert par la Rétro-Moto Internationale, et l'autre sera monté sur la façade du Vallon. Nous organiserons des cours pour leur utilisation et les personnes intéressées peuvent me le faire savoir.

M. Dominique Gafner, municipal

Mise en conformité sur les séparatifs. Durant tout l'été, il y a eu des travaux le long de la rue Jean-Jacques Rousseau. Non sans problème en raison de découvertes non connues dans nos sous-sols. Nous avons eu un archéologue pour contrôler nos déchets, car le canton soupçonnait des traces du passage de Napoléon. Ce qui a engendré une perte de temps et des coûts supplémentaires.

Ceci mis à part, les travaux avancent bien. Nous devons rechercher les conduites desservant les immeubles, parfois par 4 m de fond, ainsi que les conduites non répertoriées. Recherches sur 4 mètres de fond.

A Crévatzévaux, nous avons commencé la fouille pour la deuxième conduite et nous sommes tombés sur certains résidus que nous avons dû évacuer. Ils seront contrôlés, analysés et évacués vers des décharges spéciales. Nous avons pu remblayer la fouille avec du matériel conforme, certifié et contrôlé qui répond aux critères de la zone S2. Nous allons devoir évacuer, voire détruire un certain nombre de m3 de ces gravats, ce qui va augmenter le coût du chantier. La fin, pour cette 1^{ère} partie, est prévue à fin novembre et la 2^{ème} partie commencera dès le printemps prochain.

Restriction d'eau. Vous avez tous vu et reçu un avis de restriction d'eau. Nous avons eu un problème cet été. Avec l'augmentation de la population, nous travaillons en flux tendu et sommes vite limités s'il survient une panne. Une panne électrique nous a fait découvrir qu'une alarme n'était pas retransmise à la personne responsable. Nous avons constaté qu'en peu de temps, nos réserves ne pouvaient plus fournir de l'eau à tout le monde. Quand nous avons réussi à être pérennes, nous avons dû demander un supplément d'eau de 300 l/min. à la Sapan. Nous avons dû modifier un certain câblage des pompes pour travailler avec deux pompes en parallèle. Grâce à ces interventions rapides nous avons pu reprendre une alimentation en eau normale.

M. Laurent Mathez, municipal

Routes. Avec la nouvelle école, nous avons remarqué que cela se compliquait aux heures d'affluence. Nous avons travaillé sur un concept pour l'amélioration de la sécurité pour les piétons et les voitures, notamment avec la mise en place d'un sens unique pour les voitures entre la voirie et la caserne des pompiers, et un traçage au sol permettant un cheminement piétonnier le long des habitations et devant les places de parc. Devant la voirie, elles ne sont plus en épis, mais en latéral, car nous manquons d'espace pour les manœuvres.

M. Paul Ménard, municipal

Parcelle 351. Nous sommes en processus pour faire avancer la situation avec le canton. Il s'agit de la parcelle sur laquelle nous voulions faire un hangar à côté de la

déchetterie. Les activités d'entreposage (lames à neige, etc.) sont en S2, mais comme le reste du village, nous nous trouvons en S3. Pas très compréhensible

Nous sommes convoqués par le préfet avec les différents services du canton (SDT, service de l'environnement, service des forêts, urbanisme.) pour mettre à plat la situation. Sachant que nous avons jusqu'au 31 décembre 2019 pour trouver une alternative. Nous avons déjà informé le préfet que la date ne pourra pas être respectée.

Le problème ne concerne pas uniquement St-Cergue. Nous avons eu une rencontre avec les syndicats à St-George et pour toutes les propositions pratiques et cohérentes, le SDT ne donne soit jamais de réponse, ou refuse ou repousse le délai pour donner des réponses.

Le vice-président remercie la municipalité pour ces informations et passe au point 3 de l'ordre du jour

▪ **Point n° 3 de l'ordre du jour**

Nomination du bureau

Election du président

Le vice-président explique que lors de la dernière séance il avait fait savoir qu'il n'était pas candidat et pensait que quelqu'un serait élu. Il s'est retrouvé, contre son gré, vice-président/président pour ce soir. Durant l'été, il a participé à différents travaux, côtoyé plus que d'habitude la secrétaire et pu découvrir son efficacité. De plus il a été abordé par plusieurs personnes l'encourageant à prendre ce poste. C'est la raison pour laquelle, il se met ce soir à disposition de ce conseil pour le poste, pour autant qu'il n'y ait aucun autre candidat. Il ouvre la discussion pour cette élection.

Aucun autre candidat n'est proposé à la présidence du conseil.

M. Jean-Michel Rey est élu par acclamation.

Election du/de la vice-président/e

Le président remercie l'assemblée pour sa confiance et passe à l'élection du/de la vice-président/e. Suite à son mail, il n'a pas reçu de candidature et demande s'il y a des propositions de candidats. Ce n'est pas le cas.

Il avait anticipé ceci et abordé Mme Karine Ringgenberg qui dispose de grandes connaissances et compétences de travail pour le conseil. Elle accepte de se porter candidate.

Mme Karine Ringgenberg est élue par acclamation.

Election du vice-secrétaire

Le poste de vice-secrétaire est également à repourvoir. Après une discussion au sein du bureau, Mme Murielle Jelk a donné son accord de principe. Le président ouvre la discussion. Aucune proposition n'étant faite, il propose d'accepter la candidature de Mme Murielle Jelk.

Mme Murielle Jelk est élue par acclamation.

Election des scrutateurs

Mme Jelk était scrutatrice, le président propose que Mme Maryclaude Odermatt, scrutatrice suppléante devienne scrutatrice. Elle accepte.

Mme Maryclaude Odermatt est élue par acclamation.

Election des scrutateurs suppléants

Le président informe qu'il manque de ce fait un scrutateur suppléant. Plusieurs personnes se sont proposées spontanément ou ont été abordées dans ce sens. Ce soir nous avons 3 candidats. M. Pierre Martin, M. Yves De Garrini et M. Fernand Veluz. Y a-t-il d'autres candidats ? Le président ouvre la discussion et donne la parole à M. Yves De Garrini

M. De Garrini

J'avais accepté de me présenter pour ce poste, pour lequel il n'y avait pas de candidat. Mais comme vous en avez deux autres, je me retire pour cette élection.

Le président remercie M. De Garrini et demande s'il y a d'autres candidats. Ce n'est pas le cas. Il est procédé à l'élection par bulletin secret.

M. Pierre Martin est élu par 15 voix

M. Fernand Veluz obtient 14 voix

Un autre conseiller obtient une voix éparse

Le président donne lecture de la composition nouvelle du bureau

▪ **Point n° 4 de l'ordre du jour**

Préavis N° 10/2019 – Demande de crédit de CHF 23'974.- pour le remplacement de la lame du tracteur

Le président ouvre la discussion et donne la parole à M. Laurent Mathez

M. Mathez, municipal

Ce préavis fait partie du plan d'investissements prévu en début de législature en ce qui concerne le renouvellement du matériel de la voirie.

Le président remercie M. Mathez. La commission des finances ne souhaitant pas prendre la parole, le président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, le président clôt la discussion et passe au vote

Préavis N° 10/2019 – Demande de crédit de CHF 23'974.- pour le remplacement de la lame du tracteur

- **Vu le préavis de la municipalité N° 08/2019**
- **Où le rapport de la commission des finances**
- **Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour**

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

d'autoriser la demande de crédit de CHF 23'974.- pour le changement de la lame du tracteur,

d'octroyer à cet effet un crédit de CHF 23'974.- TTC,

de financer cet investissement par la trésorerie courante,

d'amortir l'investissement sur une période de 10 ans.

▪ **Accepté à l'unanimité**

par :

30 voix pour

▪ **Point n° 5 de l'ordre du jour**

Préavis no 11/2019 – Arrêté d'imposition pour l'année 2020

Le président donne la parole à M. Paul Ménard

M. Ménard, municipal

Suite à des négociations canton-communes, le Conseil d'Etat a décidé de reprendre les coûts relatifs de l'AVASAD (Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile). De ce fait, le canton a proposé aux communes de baisser les impôts de 1,5 points.

Aujourd'hui, nous sommes à 66 points et devrions passer à 64.5. Nous avons décidé, comme plusieurs autres communes, de ne pas modifier notre taux d'imposition, en raison des différents éléments tels que la marge d'autofinancement insuffisante, l'augmentation de la dette de la commune, le plan d'investissement des prochaines années, la péréquation et la facture sociale qui sont en croissance et expliqués dans le préavis.

Présentation et explications par M. Ménard des graphiques de la marge d'autofinancement, de l'augmentation de la dette, du plan d'investissements et de la facture sociale/péréquation. Ces tableaux peuvent être obtenus sur demande auprès de la secrétaire (mjhautiercc@bluewin.ch)

Le président remercie M. Ménard et donne la parole à M. Gabriel Galibourg.

M. Galibourg, commission des finances

La commission des finances vous a souvent parlé du fait qu'il faudrait sûrement augmenter le point d'impôt dans les années à venir. Nous avons effectivement un plan d'investissements qui est assez chargé. Nous avons également une diminution des ventes de DDP et lors de la présentation des comptes, nous avons vu que des contribuables importants avaient quittés la commune. Tout cela contribue à mettre une pression sur les finances.

Certains le savent peut-être, mais quand vous déclarez vos impôts, il y a un système de calcul du taux cantonal de base sur lequel est appliqué un pourcentage pour le canton (154,5 %) et un pourcentage pour la commune (66 %).

En comparaison, la moyenne pour le district est à 61 %, ce qui nous place un peu en dessus. Par rapport au canton (moyenne à 71 %), le district de Nyon est celui dont le taux moyen est le plus faible. Notre taux pour St-Cergue est donc compétitif par rapport au canton.

La commission des finances vous recommande d'accepter le préavis tel que présenté.

Le président remercie M. Galibourg et ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion et passe au vote.

Préavis N° 11/2019 – Arrêté d'imposition pour l'année 2020

- **Vu le préavis de la municipalité N° 11/2019**
- **Ouï le rapport de la commission des finances**
- **Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour**

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

d'accepter l'arrêté d'imposition pour l'année 2020 tel que présenté

▪ Accepté ▪ ▪	par :	29 voix pour 0 voix contre 1 abstention
---	---------------------	---

▪ **Point n° 6 de l'ordre du jour**

Préavis N° 12/2019 – Demande de crédit de CHF 78'000.- pour la rénovation de l'appartement de 5 pièces sis au 1^{er} étage de l'ancienne poste et sa reconversion en bureaux

Le président ouvre la discussion et donne la parole à M. Pierre Graber

M. Graber, syndic

Nous allons augmenter notre dette et nous devons, parfois, faire face à des demandes d'investissements qui n'étaient pas prévues. Typiquement pour cet appartement, quand le locataire est parti cet été, nous avons constaté qu'il n'avait pas été rénové depuis 40 ans, ce qui engendre beaucoup de travaux. Dans ce préavis, nous avons pris en compte deux options. L'une étant de garder et rénover cet appartement et l'autre qui prévoit la reconversion en bureaux. Avec l'aide de l'entreprise intéressée par les locaux, nous arrivons à une économie d'env. CHF 100'000.-, ce qui diminue notre emprunt. Un deuxième avantage de la reconversion en bureaux est le fait que les locaux communs de l'ancienne poste sont loués pour des fêtes qui peuvent être bruyantes pour un locataire, et le troisième avantage est que nous accueillons une nouvelle société anonyme au village (issue de la scission de Natalini SA) qui rapporte des impôts au village.

Le président remercie M. Graber. La commission des finances ne souhaitant pas prendre la parole, le président ouvre la discussion et donne la parole à M. Didier Beux.

M. Beux

La locataire a quitté pour le 31 juillet. Il y a 3 mois que cet appartement ne rapporte aucun loyer. Il ne va être rénové que maintenant. N'avons-nous pas perdu du temps et de l'argent qui aurait aidé à financer les travaux ?

M. Graber, syndic

Vous avez tout-à-fait raison, mais nous n'avons pas le droit de commencer ces travaux, sans que le conseil communal n'ait accepté le préavis.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la discussion et passe au vote en précisant qu'il y a une récusation.

Préavis N° 12/2019 – Demande de crédit de CHF 78'000.- pour la rénovation de l'appartement de 5 pièces sis au 1^{er} étage de l'ancienne poste et sa reconversion en bureaux

- **Vu le préavis de la municipalité N° 12/2019**
- **Ouï le rapport de la commission des finances**
- **Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour**

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

d'autoriser la municipalité à rénover l'appartement de 5 pièces sis au 1^{er} étage de l'ancienne poste et sa reconversion en bureaux pour un montant de CHF 78'000.-,

d'octroyer à cet effet un crédit de CHF 78'000.- TTC,

de financer ce montant par la trésorerie courante,

d'amortir l'investissement en 10 ans

▪ Accepté	par :	26 voix pour
▪		0 voix contre
▪		3 abstentions
▪		1 récusation

▪ **Point n° 7 de l'ordre du jour**

Préavis N° 13/2019 – Demande de crédit de CHF 70'083.- pour la finalisation de l'étude et le suivi des travaux de la confortation des parois au lieu-dit « Sous les Roches »

La municipalité et la commission des finances ne souhaitant pas prendre la parole, le président ouvre la discussion en précisant que M. Gilles Tirvaudey l'a interpellé en précisant que certains conseillers seraient susceptibles de se révoquer sur ce préavis. La parole n'étant pas demandée, il clôt la discussion en demandant s'il y a des récusations. Ce n'est pas le cas, il passe au vote

Préavis N° 13/2019 – Demande de crédit de CHF 70'083.- pour la finalisation de l'étude et le suivi des travaux de la confortation des parois au lieu-dit « Sous les Roches »

- **Vu le préavis de la municipalité N° 13/2019**
- **Ouï le rapport de la commission des finances**
- **Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour**

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

d'accorder à la municipalité un crédit de CHF 70'083.- pour la finalisation et le suivi des travaux de la confortation des parois au lieu-dit « Sous les Roches »,

de financer l'étude par la trésorerie courante,

d'amortir l'étude sur une année

▪ **Accepté à l'unanimité**

par :

30 voix pour

▪ **Point n° 8 de l'ordre du jour**

Préavis N° 14/2019 – Demande de crédit de CHF 26'169.- pour le financement de la réfection du passage à niveau de Basse-Ruche

La municipalité et la commission des finances ne souhaitant pas prendre la parole, le président ouvre la discussion et donne la parole à M. Didier Beux

M. Beux

En lisant ce préavis, il est mentionné que le coût total de CHF 87'217.50 est réparti entre la commune et le NStCM à hauteur de 50% chacun. Or le crédit que nous allons voter ne correspond pas à la moitié du coût total, même si ce montant est bien détaillé. La commission des finances a étudié ce préavis et n'a rien trouvé à redire. J'aurais préféré que ce soit plus clair afin de mieux voir nos dépenses par rapport au coût total.

M. Graber, syndic

La différence ne correspondant pas exactement à la moitié. La commune ne paye que l'infrastructure routière, et pour chaque passage à niveau il y a énormément d'infrastructures de signalisation, qui sont prises en charge par le NStCM.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la discussion et passe au vote

Préavis N° 14/2019 – Demande de crédit de CHF 26'169.- pour le financement de la réfection du passage à niveau de Basse-Ruche

- **Vu le préavis de la municipalité N° 14/2019**
- **Où le rapport de la commission des finances**
- **Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour**

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

d'accepter un crédit de CHF 26'169.- destiné à financer la réfection du passage à niveau de Basse-Ruche,

de financer ce montant par la trésorerie courante,

d'amortir la somme de CHF 26'169.- sur une durée de 10 ans

▪ **Accepté à l'unanimité**

Par :

30 voix pour

▪

0 voix contre

▪

0 abstention

▪ **Point n° 9 de l'ordre du jour**

Informations des délégués et représentants aux associations intercommunales

Le président rappelle que nous avons plusieurs délégués au sein des associations intercommunales. Il a été convenu de leur donner la possibilité de nous informer lors des séances du conseil. Il ouvre la discussion et donne la parole à Mme Christiane Maillefer

01/11/2019

Mme Maillefer, déléguée APEC (Ass. Intercomm. Pour l'Épuration des Eaux Usées)

Nous avons eu une courte séance le 26 septembre dernier. Nous avons voté un crédit pour le remplacement des disques biologiques par des lits fluidisés pour un montant de CHF 587'000.-, un crédit destiné à la révision du digesteur no 2 pour un montant d'un million de francs. Et le remplacement des vis de relevage des boues biologiques pour un montant de CHF 156'000.-. Ces travaux permettent à la station d'épuration de continuer sa fonction d'épuration. L'idée étant d'avoir une nouvelle station d'épuration en 2025.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la discussion et passe au point suivant.

▪ **Point n° 10 de l'ordre du jour**

Propositions individuelles et divers

Le président revient sur le courrier reçu du conseil général de Chavannes-des-Bois et lu en début de séance et demande si la municipalité désire s'exprimer. Il donne la parole à M. Paul Ménard.

M. Ménard, municipal

J'ai déjà évoqué la pression financière que subissent les communes avec les dépenses liées à la facture sociale et à la péréquation. Aujourd'hui l'UCV et l'AdCV sont en discussion avec le canton pour mettre fin à cette situation et pour définir dans quelle mesure et sous quelles conditions le Conseil d'Etat pourrait reprendre la totalité de ces coûts.

Le président remercie M. Ménard. Personne d'autre ne souhaitant donner son avis ou s'exprimer sur ce sujet, il clôt la discussion et donne la parole à Mme Maria-José Hautier.

Mme Hautier

Je pense qu'il faudrait que nous donnions un nom au bâtiment de l'Ancienne-Poste, car si nous savons où il se situe, les futurs habitants ne sauront plus de quel bâtiment il s'agit.

M. Rey, président

Le président plaisante et suggère de conserver ce nom qui pourrait disparaître du vocabulaire.

Le président donne la parole à Mme Muriel Archer-Galibourg

Mme Archer, Galibourg

Tout d'abord, je voulais féliciter la municipalité pour la gratuité de la patinoire, comme c'est le cas en plaine à Gland ou Nyon.

D'autre part je voulais demander à M. Mathez si la barrière permanente, prévue côté lac le long du trottoir qui mène aux Seytines et Clairvaux, va être installée ?

M. Mathez, municipal

Entre la maison de la famille Scheurrer et les Seytines, il y a deux parcelles constructibles et nous attendions de voir si des projets étaient déposés. Mais la barrière définitive devrait être posée d'ici la fin du mois, après les vacances scolaires.

Le président remercie Mme Archer-Galibourg et M. Mathez pour sa réponse et donne la parole à M. Pierre-André Scheidegger

M. Scheidegger

Je trouve bien la gratuité de la patinoire. J'avais approché l'année dernière la municipale du tourisme pour lui faire remarquer qu'il n'est pas évident pour le touriste qui arrive à St-Cergue de savoir qu'il y a une patinoire. Lors d'une séance avec l'office du tourisme, nous avons été réprimandés pour ces lacunes. Il n'y a pas assez d'indications et j'espère que cette année on fasse le nécessaire pour la signalisation de la patinoire, des pistes de ski et de tout ce qui se passe au centre du village.

Mme Françoise Samuel, municipale

Merci pour cette remarque. Nous avons effectivement eu cette séance et c'est le moment de faire, non seulement pour la patinoire, un concept plus global, auquel je vais m'attaquer sérieusement.

Le président remercie M. Scheidegger et Mme Samuel pour sa réponse et donne la parole à M. Yves De Garrini

M. De Garrini

Pour rebondir sur ce qui vient d'être dit, il y a aussi un élément très important pour l'attractivité de notre village, ce sont les places de parc. Souvent ces manifestations, le ski nocturne et la patinoire souffrent de ce problème. Je profite de féliciter la municipalité pour son envie de développer le tourisme, ce qui n'a pas toujours été le cas jusqu'à présent.

Je me suis toujours exprimé au sujet de l'accueil, avec le bémol de l'action de la police municipale qui amende fréquemment les gens qui ont oublié de mettre le disque de stationnement. Si on veut accueillir les gens, il faut le faire à bras ouverts.

Le président remercie M. De Garrini et rappelle que nous sommes toujours à la recherche de candidats pour le dépouillement des élections du 20 octobre.

M. Pierre Martin et M. Didier Nuq se proposent pour compléter l'équipe déjà prévue.

Le président aborde le sujet de la rédaction des PV. A la suite des séances du conseil, un PV très étoffé et très détaillé est établi. Le président désire savoir si les conseillers souhaiteraient continuer avec de tels PV ou s'ils préféreraient des PV plus décisionnels et par conséquent plus courts, tout en gardant les remarques importantes. Il ouvre la discussion et donne la parole à M. Didier Beux

M. Beux

Quand j'ai été élu, j'ai été étonné de la précision et du détail, ce que j'ai bien aimé. Si nous avons moins de détails, qui décide de ce qui est rapporté ? Actuellement je trouve que l'on retrouve bien ce qui a été dit.

Mme Ringgenberg

J'ai été secrétaire du conseil pendant 12 ans, nous avons essayé de nous battre avec les anciens présidents pour faire des PV décisionnels, plutôt que de s'arrêter sur des détails ou des éléments pas importants. Je serais pour passer à des PV décisionnels, si la bande enregistrée peut être archivée et ainsi en cas de quiproquos, elle pourrait être réécoutée.

M. Magnenat

Je rejoins Mme Ringgenberg. Dans mon métier, le PV décisionnel est souvent plus simple et évite qu'on dise qu'on n'a pas exactement dit ceci ou cela. Il doit y avoir moyen de faire plus simple. Par contre, par rapport à la bande enregistrée, il faudrait voir, dans le cadre légal, de ce qui peut être fait ou pas avec.

M. De Garrini

Je pense que nous avons le PV décisionnel. Il est affiché au pilier public. Mais je pense qu'il faut maintenir celui que nous recevons tel qu'il est. Cette assemblée est un lieu d'expression, non pas pour ce que j'ai dit, mais qu'on garde une trace de ce qui a été délibéré. Je maintiendrais les deux formules. Le décisionnel pour l'affichage et le plus complet pour les conseillers.

Où se trouve la limite ? Je l'ai vécu avec l'ancienne présidente Mme Guichard qui ne reportait pas ce que je disais pour je ne sais quelle raison. Il est important que nous puissions dire ce que l'on pense.

M. Krähenbühl

Je suis mal à l'aise puisque je ne prends pas les PV pour l'instant. Mais je crois qu'il est extrêmement important que ces PV rapportent les discussions qui ont eu lieu dans sa partie « débats ».

Mme Hautier

Je fais partie de l'Association des Secrétaires des Conseils Communaux du canton de Vaud et ce sujet a été abordé dernièrement. Dans la quasi-totalité des communes, les secrétaires font des PV, à la limite mot à mot, ce que je faisais sous la présidence de Mme Guichard. Avec Mme Lohri, nous avons essayé d'alléger un maximum de choses et j'essaie de garder vos propos quand il y a des discussions comme maintenant pour que les absents puissent savoir ce qui s'est dit.

En ce qui concerne les interventions de la municipalité ou de la commission des finances, j'essaie de résumer un maximum pour ne pas reprendre les textes que vous avez en votre possession. L'année dernière, lors du débat avec les représentants de Télédôle SA, il était important de rapporter un maximum les propos, même si ceux-ci étaient dans l'émotionnel.

La question a également été posée lors d'une visite de commune effectuée par le préfet, qui nous a informé que des éléments devaient y figurer, tels que le libellé complet du préavis y compris les formules usuelles (où le rapport de la CoFin, etc.), la décision et dont la retranscription prend une demi page.

Lors de lecture de rapports, je demande à la personne qui est intervenue de me le donner et je vous propose de l'obtenir si vous me le demandez. Pour les explications de M. Ménard relatives aux comptes ou au budget, vous avez tous les graphiques et les détails dans vos documents, donc je ne les rapporte plus dans leur intégralité.

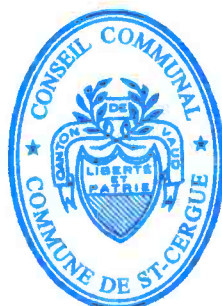
Si vous souhaitez des PV décisionnels, ça ne me dérange pas, mais sachez qu'il y a des directives auxquelles nous ne pouvons pas nous soumettre.

Le président remercie Mme Hautier et clôt la discussion. La parole n'étant plus demandée, le président remercie la municipalité et les commissions pour leur travail, les conseillers pour leur participation et la confiance qu'ils lui ont témoignée et rappelle que la prochaine séance aura lieu le **3 décembre** et qu'elle sera suivie d'une collation. Il clôt la séance à 21h39.

Le président

Jean-Michel Rey

01/11/2019



La secrétaire

Maria-José Hautier